



2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

**QUE** le conseil de la Municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 13 avril à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située le long du chemin Saint-François, sur le lot 6 258 088 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM173-2026** consiste à la construction d'une habitation dérogeant aux éléments suivants de la grille des spécifications de la zone F-02 du règlement de zonage 275-24 de la Municipalité:

- **Autoriser une superficie de 107 mètres carrés au sol plutôt que 75 mètres carrés ;**
- **Autoriser une superficie de plancher total de 160,5 mètres carrés plutôt que 112,5 mètres carrés ;**
- **Autoriser un sous-sol sur un tiers de la superficie de plancher alors que celui-ci est interdit dans la zone ;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

**Procédure d'objection à la dérogation :**

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : [direction@leseboulements.com](mailto:direction@leseboulements.com) au plus tard le 12 avril 2026. Ces dernières seront lues lors de la séance du 13 avril 2026.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 20 MARS 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 20 MARS 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier